

Ré-inscriptions du second semestre 2019-2020

Pour les étudiants non-inscrits au premier semestre :

Les inscriptions administratives pour le second semestre de l'année universitaire 2019-2020 en Licence et Master ont rouvert en ligne sur le portail Taïga entre le 16 janvier et le 21 janvier 2020.

Les documents à déposer sur Taïga (onglet personnel, fichiers personnels) pour compléter l'inscription sont les suivants :

- Attestation de paiement de la CVEC
- Engagements de l'étudiant(e) signés

Les boursiers sont exonérés du paiement de la CVEC et des droits d'inscription mais doivent déposer sur Taïga (onglet personnel, fichiers personnels) :

- Attestation d'exonération de la CVEC
- Notification de bourse 2019-2020
- Engagements de l'étudiant(e) signés

Pour les étudiants déjà inscrits au premier semestre :

Toutes les demandes de réinscription pour le second semestre doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante : mathilde.beuscher@paris-valdeSeine.archi.fr entre le 16 janvier et le 21 février.

Le paiement des droits d'inscription pourra être effectué par virement (nous vous enverrons le RIB de la régie suite à votre demande d'inscription), ou par carte bancaire ou en espèces (jusqu'à 300€) sur rendez-vous.

Télécharger les pièces jointes

[Engagement étudiant inscription 2019 / 2020](#)

[Procédure de réinscription 2019/2020](#)